

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 2 JUILLET 2015

### DELIBERATION N°2015-17

**OBJET : Décision Modificative n°1 valant Budget Supplémentaire 2015  
/Affectation du Résultat  
BUDGET PRINCIPAL**

#### **Ont participé à la présente délibération :**

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, CLEMENT, CARON-JOURDA, Mme AMIEL, M. GUILHOT, Mme DULON, M. TENE et Mme BESSIERE

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Mme KLINGENFUS et M. CADAS

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

#### **COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET et Mme COUTTENIER

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : Néant

#### **REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT**

Administrateurs titulaires présents : Mmes FLOUREUSSES et PRUVOT

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. SIMION

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

**Contenu délibération :**

Le Président présente les orientations du projet de la Décision Modificative n° 1 valant Budget Supplémentaire 2015, au titre du budget principal de l'établissement.

Le Président précise que ce projet se décline comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Budget Primitif 2015	<b>8 544 545€</b>	<b>764 620€</b>
Décision Modificative n°1 valant Budget Supplémentaire	<b>7 593 210.28€</b>	<b>204 121.08€</b>
Budget global 2015	<b>16 137 755.28€</b>	<b>998 741.08€</b>

A la suite de l'approbation du Compte Administratif 2014 du budget principal, le Président propose aux membres de l'assemblée en conformité avec les dispositions de l'instruction codificatrice N°99-132-M832 du 29/12/1999 :

- d'affecter 16 822.93€ à prélever sur l'excédent global en section Fonctionnement, au compte 1068, afin de couvrir une partie des restes à réaliser en Investissement au titre de l'exercice 2014 ;
- de reporter le reliquat de 7 499 590.28€, en recettes de Fonctionnement ;
- de reporter le résultat de 102 974.15€, en recettes d'Investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en ce qui concerne la décision modificative n°1 du budget principal de l'établissement :

- d'affecter 16 822.93€ à prélever sur l'excédent global en Fonctionnement, au compte 1068, afin de couvrir une partie des restes à réaliser en Investissement au titre de l'exercice 2014 ;
- de reporter le reliquat de 7 499 590.28€, en recettes de Fonctionnement ;
- de reporter le résultat de 102 974.15€, en recettes d'Investissement ;

En outre, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'approuver et de voter les orientations budgétaires de la Décision Modificative n°1 valant Budget Supplémentaire 2015, comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Budget Primitif 2015	<b>8 544 545€</b>	<b>764 620€</b>
Décision Modificative n°1 valant budget supplémentaire	<b>7 593 210.28€</b>	<b>204 121.08€</b>
Budget global 2015	<b>16 137 755.28€</b>	<b>998 741.08€</b>

Fait à Labège,  
Le 02 juillet 2015

Le Président,

Pierre IZARD